

Newsletter

été 2024

Chères collègues, chers collègues

Le premier trimestre a débuté avec des développements prometteurs sur un sujet très important pour la Suisse : le mandat de négociation avec l'UE. Tel qu'adopté, ce mandat tient compte des résultats de la consultation des Commissions de politique extérieure (CPE) et d'autres commissions intéressées du Parlement, des cantons ainsi que des prises de position des partenaires sociaux et de l'économie. En outre, le Conseil fédéral a précisé ses intérêts dans les négociations et leur a donné une base solide vis-à-vis de la politique intérieure, tout en conservant sa marge de manœuvre vis-à-vis de l'UE. Ce résultat est essentiel, puisqu'il nous permet d'espérer des progrès ciblés dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation.

Pour notre pays, une participation commune à Horizon Europe et aux programmes et initiatives correspondants est essentielle. Il faut remédier de toute urgence à la situation actuelle, où la Suisse se voit traiter par l'UE comme un « pays tiers non associé ».

J'ai le plaisir de vous convier d'ores et déjà à la **rencontre d'automne du jeudi 26 septembre 2024, centrée sur le thème de l'intelligence artificielle (IA)**. Nous entendrons différents intervenants issus de la recherche et de l'industrie, avec lesquels nous aborderons également les aspects de la réglementation. On sait que le Conseil fédéral souhaite exploiter le potentiel de l'IA tout en minimisant ses risques pour la société. A cette fin, il a demandé en novembre dernier au DETEC de présenter une vue d'ensemble des approches réglementaires possibles en la matière. Celle-ci devrait être disponible d'ici fin 2024. Nous pouvons nous attendre dans ce cadre à des discussions d'une grande actualité.

Par ailleurs, je suis très heureux que nous puissions accueillir **Mme Dominique Gruhl-Bégin, nouvelle directrice d'Innosuisse, pour une allocution de bienvenue** lors de la session d'automne. Elle prendra la direction d'Innosuisse, agence fédérale de promotion de l'innovation, à la mi-août 2024. Cette experte en promotion de l'innovation de 48 ans travaille actuellement comme CEO de la filiale Serpentine Ventures du Swiss Ventures Group, entreprise spécialisée dans le financement de l'innovation et le soutien aux start-up. Elle n'est pas une inconnue chez Innosuisse, puisqu'elle y a dirigé de 2017 à 2022 le domaine de la promotion de la relève et de la scène entrepreneuriale.

La manifestation, qui se tiendra le 26 septembre à l'hôtel Bellevue Palace, débutera à 12h30 par un déjeuner chaud et se terminera vers 14h30. Je me réjouis de pouvoir échanger avec vous à cette occasion. Merci de vous inscrire dès aujourd'hui par e-mail à info@pgbfi.ch.

Cordiales salutations et bonne session !

Groupe parlementaire Formation, recherche et innovation GP FRI

Damian Müller

Conseiller aux Etats, président du GP FRI

24.031 OCF. Encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour la période 2025-2028

CN mercredi 29 mai

Le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2025-2028 (Message FRI) fixe le financement global de la Confédération pour les mesures d'encouragement dans les domaines FRI sur les quatre prochaines années. Ce cadre de financement est également touché par les réductions qui s'appliquent à l'ensemble du budget fédéral. Pour la qualité du système de formation, il est indispensable que les cantons puissent compter sur une politique de financement solide et fiable de la Confédération dans les domaines financés en commun.

Dans le message FRI pour 2025-2028, le Conseil fédéral prévoit une croissance nominale moyenne de 1,6%. Avec cet objectif, il s'écarte toutefois considérablement des attentes financières des hautes écoles suisses et des organisations encourageant la recherche et l'innovation. Lors de sa séance de mi-mai, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) a précisé différents projets.

A cette occasion, la commission s'est notamment penchée sur la modification de la loi sur les EPF, et plus particulièrement sur le relèvement des taxes d'études. Elle a décidé de tripler ces taxes pour les nouveaux étudiants venant de l'étranger. La commission a approuvé en outre une augmentation du budget d'un montant total de 145,7 millions de francs pour la formation professionnelle, le domaine des EPF, les hautes écoles cantonales et l'encouragement de la recherche, ce qui correspond à un taux de croissance de 1,7%. Elle a également décidé de réduire de 4 millions de francs les bourses destinées aux étudiants étrangers. Par ailleurs, 1,5 million de francs supplémentaires ont été approuvés pour la formation continue afin de lutter contre la pénurie de personnel qualifié. La commission a également alloué 9 millions au parc d'innovation « Switzerland Innovation » et 4,5 millions aux institutions de recherche d'importance nationale.

Le GP FRI continue d'affirmer le principe suivant : le message FRI doit répondre à de nombreux défis. C'est particulièrement important au vu des objectifs d'économie de la Confédération. Le futur cadre FRI doit promouvoir la numérisation, traiter le problème de la pénurie de personnel qualifié avec des concepts clairs et les décisions de financement correspondantes, et veiller d'une manière générale à ce que la Suisse reste l'un des pays les plus innovants au monde tout en étant attractive pour les chercheurs.

Pour faire face à l'accroissement du nombre d'étudiants et rester attractives face à la concurrence internationale, les hautes écoles ont besoin de sécurité en matière de planification financière. Pour les contributions aux hautes écoles cantonales et le financement du domaine des EPF, le Conseil fédéral ne prévoit toutefois qu'une augmentation de ressources inférieure à la moyenne (1,2 %) sur les quatre prochaines années. Une grande partie des participants à la consultation ont réclamé une croissance financière d'au moins 2,5 % pour la période FRI 2025-2028.

Compte tenu de la progression limitée des moyens, l'accent doit être mis sur la définition de priorités stratégiques en faveur d'un encouragement compétitif de la recherche et de l'innovation. Si, au terme des débats parlementaires, la politique des dépenses reste faible, les moyens disponibles devront être utilisés de manière plus ciblée. Le domaine des EPF, fleuron international de la Suisse, revêt une importance capitale, tout comme la formation professionnelle et les coopérations internationales en matière de recherche. Il convient d'étudier dans quelle mesure les dépenses liées et non liées pourraient être gérées avec plus de flexibilité à l'avenir afin d'éviter des coupes disproportionnées dans le domaine des EPF et l'encouragement compétitif de la recherche.

24.029 OCF. Encouragement de la recherche et de l'innovation (Plan sectoriel et procédure d'approbation des plans)

CN mercredi 29 mai

Pour garantir un meilleur accompagnement des projets du CERN par la Suisse, le Conseil fédéral prévoit un plan sectoriel. La modification de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI), adoptée par le Conseil fédéral le 14 février 2024, doit offrir la base légale nécessaire à cet effet.

Situé à la frontière franco-suisse, le CERN contribue au rayonnement international de la Suisse et fournit des retombées tant scientifiques qu'économiques et industrielles. Parallèlement au développement continu du CERN, ses besoins infrastructurels évoluent aussi en permanence. Afin de s'assurer que les projets du CERN soient compatibles avec les objectifs de la politique de recherche de la Suisse, avec ses tâches en tant qu'Etat hôte ainsi qu'avec les prescriptions en matière d'environnement et d'aménagement du territoire, un plan sectoriel doit être établi. Ce plan doit créer des conditions optimales pour la mise en œuvre administrative.

La modification de la LERI proposée au Parlement prévoit d'ancrer le futur plan sectoriel dans la loi. Est également proposée, pour le reste, une répartition des compétences entre le canton de Genève et la Confédération. La Confédération aura celle d'approuver les projets de construction et les installations du CERN qui portent sur un développement territorial ou revêtent une importance stratégique.

Le GP FRI salue la démarche du Conseil fédéral à l'appui d'un plan sectoriel visant un meilleur accompagnement des projets du CERN par la Suisse. Le CERN est un important centre de recherche fondamentale en physique. Il fait non seulement progresser les connaissances scientifiques, mais offre aussi des avantages industriels et économiques considérables pour notre pays.

21.327 / 21.328 Initiative cantonale BL et initiative cantonale BS. Mesures en vue d'une association à part entière de la Suisse au programme de recherche Horizon Europe

CE mercredi 29 mai

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC-N) a examiné des interventions visant la réintégration intégrale de la Suisse au programme de recherche de l'Union européenne «Horizon Europe». Elles ont été déposées fin 2021. Entre-temps, le Conseil fédéral a adopté le mandat de négociation avec l'UE sous la forme d'une approche par paquets, sur quoi les négociations ont débuté.

Avec l'ouverture des négociations bilatérales entre l'UE et la Suisse, les excellents chercheurs suisses pourront à nouveau postuler pour les prestigieux « ERC Advanced Grants » et ainsi se démarquer dans la compétition européenne. D'autres mesures d'encouragement de l'UE destinées à des personnes individuelles de Suisse (p. ex. bourses postdoctorales) ne sont toujours pas prévues. En revanche, la participation de chercheurs suisses à des projets collectifs d'Horizon Europe reste possible – avec un financement direct séparé assuré par le SEFRI.

Le financement de ces mesures transitoires suisses pour 2024 a été garanti par décision du Conseil fédéral: 600 millions de francs pour la participation à des projets Horizon Europe et 50 millions supplémentaires pour l'encouragement individuel ainsi que pour les domaines de l'espace et de la cybersécurité - thèmes stratégiques pour lesquels les partenaires de projet suisses sont actuellement exclus des projets combinés dans le cadre de Horizon.

La demande des cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne offre au Parlement une nouvelle occasion de débattre et de souligner l'importance cruciale d'une réassociation rapide à Horizon Europe. Le rattachement complet est important pour notre pôle d'innovation et de recherche. Le Conseil fédéral a réussi à débloquer divers programmes européens touchant les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation.

Agenda de session du jeudi 26 septembre 2024

L'intelligence artificielle (IA) dans la recherche et l'industrie

Jeudi 26 septembre 2024, dès 12h30 (lunch) jusqu'à 14h30
Hôtel Bellevue Palace, Berne

Programme

Dès 12h30	Apéritif et repas
13h30	Salutation et introduction par le Conseiller aux Etats Damian Müller, président du GP FRI Allocution par Dominique Gruhl-Bégin, directrice d'Innosuisse Exposés inspirés de la pratique par des expertes et des experts de l'industrie et de la recherche Discussions et questions
14h30	Clôture et réseautage

Je me réjouis de pouvoir vous saluer personnellement à cette rencontre.

Nous nous ferons un plaisir d'enregistrer votre inscription déjà aujourd'hui sous info@pgbfi.ch